

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

Grille d'analyse des projets pour les membres du comité régional de sélection du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Prendre note que cette grille d'évaluation a fait l'objet d'une révision et s'applique au second appel de projets qui se termine le 12 octobre 2018.

Concordance avec les priorités régionales et les actions privilégiées

1. Concordance avec les priorités régionales et les actions privilégiées (les actions privilégiées découlent des recommandations issues des groupes de travail du Sommet économique régional et sont disponibles sur le site du MAMOT :
<https://www.mamot.gouv.qc.ca/sommet-economique-regional-2015/groupes-de-travail/>

Rayonnement régional du projet

2. Ampleur du rayonnement régional du projet

Retombées du projet

3. Création d'emplois estimés suite à la réalisation du projet
4. Pérennité du projet ou maintien des activités suite à la réalisation du projet
5. Nombre de partenaires financiers appuyant le projet

Financement du projet

6. Confirmation des sources de financement
7. Appréciation du montage financier
8. Ratio de financement du FARR par rapport aux autres sources de financement
9. Appréciation de la capacité de l'organisme à réaliser le projet

Appréciation générale

10. La demande d'aide financière est raisonnable et cohérente avec le projet, présente un caractère innovant ou s'inscrit dans les principes du développement durable.